

REGLEMENT NATATION COURSE ET EAU LIBRE

SAISON

2024

Du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2024



ATTENTION

MODIFICATION DES REGLES DE CHANGEMENT DE CATEGORIES

La prise de licence se fera toujours dès le 1^{er} septembre 2024, les nageuses ou les nageurs ne pourront nager que s'ils sont titulaires d'une licence prise à partir du 1^{er} septembre 2024.

CATEGORIES	AGES (filles et garçons)	ANNEES (filles et garçons)
Avenirs	11 ans et moins	2013 et après
Benjamins	12-13 ans	2012 à 2011
Juniors	14-18 ans	2010 à 2006
Seniors	19 ans et plus	2005 et avant

Dispositions Générales

Saison 2024-2025

1. Protocole d'organisation des compétitions Natation Course

AVANT LA COMPÉTITION

Le Comité Départemental de Natation du Val d'Oise préparera :

- La compétition sur le logiciel « Extranat » (mail ou wetransfer ; clé USB sur demande uniquement).
- Les médailles et/ou coupes prévues par le règlement du CD95.
- Le matériel (système de départ, les plaques de comptage des distances) en fonction des disponibilités.
- Les documents nécessaires au bon déroulement de la compétition :
 - Un exemplaire des programmes paginés et agrafés sera remis gratuitement à chaque club participant.
 - Des programmes pour le jury de la compétition.
 - Un exemplaire (page par page) pour que l'organisateur puisse, s'il le désire, faire des tirages.

Le club organisateur :

- Récupérer l'ensemble de la compétition, à savoir les différents dossiers nécessaires à l'organisation de la compétition (la sauvegarde de la compétition, exemplaires des programmes) et ceci au plus tard le vendredi précédent cette compétition au CD95.
- Il pourra faire le nombre de photocopies des programmes qu'il voudra vendre, la recette de ceux-ci lui étant acquise.

La commission des officiels devra :

- Désigner un jury (Juge Arbitre, Starter et Juges de Nage) pour les compétitions.

PENDANT LA COMPÉTITION

Le club organisateur devra :

Pour l'informatique et les résultats :

- Prévoir une personne pour le traitement informatique de la compétition avec le matériel informatique du club.

- Mettre à disposition un dispositif électrique pour brancher un ordinateur, une imprimante ; une table ; des chaises ; un podium ; et un portable ou téléphone pour les secours.
- Afficher les résultats à un endroit visible par les nageurs, les entraîneurs et les parents.

Pour le jury :

- Mettre à disposition un local réservé au jury, ainsi qu'un vestiaire.
- Prévoir une boisson pour le jury lors de chaque réunion sportive.
- Permettre aux juges-arbitres et starters désignés pour la compétition d'accéder à l'établissement 1 heure avant l'ouverture des portes, ou en même temps que l'organisateur.

APRES LA COMPETITION

Le club organisateur devra :

- Faire remonter la compétition à la FFN (traitement de fin de compétition).
- Envoyer par mail au Comité Départemental, la sauvegarde de la compétition traitée.
- Ramener le matériel à la Maison des Comités (starters et dossiers papiers).

SECURITE

La surveillance des bassins (celui où se déroule la compétition, le bassin de récupération ou autre) est à la charge du club organisateur.

Pour les Premiers Secours, le club organisateur peut faire appel à la Croix Rouge, la protection civile, pompiers ou autres...

2. Licence

Encadrement (dirigeant, bénévole, officiel, entraîneur)	15 euros
Compétiteur (12 ans et +)	55 euros
Compétiteur (11 ans et -)	39 euros
Compétiteur « estivale » (12 ans et +). Période du 1 ^{er} juin au 15 septembre.	35 euros
Compétiteur « estivale » (11 ans et -). Période du 1 ^{er} juin au 15 septembre.	31 euros
Natation pour tous (16 ans et +)	15 euros
Natation pour tous (15 ans et -)	27 euros
Eau Libre Promotionnelle	15 euros
J'apprends à Nager (JAN)	15 euros
e-Licence (disponible via l'application Swimming Heroes)	12 euros

Les licences se saisissent sur extranat.fr (via Internet), les clubs devront payer par carte bancaire directement en ligne. L'oblitération est faite par la FFN.

ATTENTION : Prévoir un délai de 10 jours entre le dépôt de la demande d'oblitération et la participation à la première compétition.

Avec le paiement des licences par carte bancaire, il n'y a plus de délai, dès que le paiement de la licence est effectué par le club, le nageur peut être engagé sur une compétition (sauf si paiement par virement).

Aucune licence ne sera oblitérée pour la saison 2024/2025 avant la clôture du règlement financier de la saison 2023/2024.

Tous les licenciés doivent se conformer et se soumettre :

- Aux règlements WORLD AQUATICS, LEN, FFN.
- Aux dispositions générales et particulières des compétitions de la FFN, du LIFN et du CD95.
- Au règlement d'hygiène et de sécurité dans tous les lieux où ils seront habilités à se trouver pour pratiquer leur discipline.

3. Multi-licences

Tout membre adhérent à une structure doit être en possession d'une licence délivrée quelle que soit la discipline pratiquée.

Le licencié d'un club dans lequel la pratique compétitive de la natation artistique, du water-polo ou du plongeon n'est pas proposée, a la possibilité d'acquérir une ou plusieurs autres licences dans un ou plusieurs autres clubs au sein du même Comité Régional.

Les règles générales de transferts s'appliquent à toutes les licences.

Le licencié devra être impérativement informé que le choix de la ou des disciplines qu'il entend pratiquer au sein de son club est primordial. Ce choix apparaîtra sur sa licence et déterminera de manière définitive les disciplines qu'il pourra pratiquer en compétition au sein ou non de son club. Le licencié informera aussi les clubs dont il est membre, qu'il est déjà adhérent d'un autre ou de plusieurs autres clubs.

Les clubs devront indiquer de manière précise les disciplines qu'ils proposent à leurs adhérents. A ce titre, il apparaîtra de manière très distincte (en première page) sur les bordereaux d'affiliation, les disciplines susceptibles d'être proposées par les clubs.

Le président du club certifiera sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

4. Dispositions financières du CD95 Natation

Appel à cotisation en début de saison :

- Participation du club pour la saison : 150 euros

Droits d'engagements :

	Tarifs de base Clubs départementaux 100% Licence	Tarifs majorés Clubs n'étant pas 100% Licences ou hors département
Engagements indiv	3 euros	6 euros
Engagements relais	5 euros	10 euros
Engagements par équipe	30 euros	60 euros
Engagement sur place (si possibilité)	15 euros	30 euros

Référence sera prise sur la liste des clubs établie par la Ligue IDF à l'année N-1 à savoir 2023/2024 pour cette saison 2024/2025 LISTE disponible sur le BO 3467 de la ligue IDF.

Forfaits et pénalités :

- Déclaré à la table (par course) : 6 euros
- Non déclaré à la table : 15 euros
- Forfait d'un club non déclaré : 70 euros

Si aucun officiel n'est présenté par le club sur la compétition :

Référence chapitre 6. Officiels

Ristourne informatique aux clubs (par chèque de fin de saison) sur la base de 0,50 euros par licence FFN.

5. Engagements aux compétitions

Pour la saison 2024/2025, chaque structure devra prêter sa piscine dans la saison pour des compétitions prévues au calendrier départemental.

Voici les types de compétition ;

- Trophées Avenirs
- Parcours Avenirs
- Rencontre Benjamins (y compris les regroupements du collectif)
- Interclubs Benjamins
- Circuit Juniors Seniors
- Championnats Départementaux
- Les finales Départementales individuelles ou par équipes etc..

Si toutes les compétitions peuvent être organisées, aucune pénalité ne sera appliquée. Cependant, si nous n'obtenions pas assez de piscine, une pénalité de 100 euros par demi-journée sera attribuée à tous les clubs qui n'auront pas positionnés leur piscine sur une compétition, durant la saison en cours et qui auront au moins un participant sur la demi-journée.

Tous les engagements se feront pour toutes les compétitions par le biais d' « Extranat ». Toute information supplémentaire, devra être communiquée par e-mail à l'adresse suivante :

atd95natation@gmail.com (Technique)

cd95@cd95-natation.fr (Administratif)

Les fiches de course et/ou le programme de la compétition seront directement établis par l'informatique du CD95 Natation pour toutes les compétitions du règlement.

Si un club ne peut pas se déplacer sur une compétition pour laquelle il a été prévu, il doit impérativement prévenir le CD95 Natation sous peine de pénalité de 70 euros pour forfait non déclaré d'un club.

L'information est à communiquer le mercredi précédent la compétition au plus tard.

6. Officiels

Pour toutes les compétitions, les clubs doivent présenter un ou plusieurs officiels :

- ✓ 1 à 6 nageurs : 1 officiel obligatoire
- ✓ 7 à 20 nageurs : 2 officiels obligatoire
- ✓ 21 nageurs et plus : 3 officiels obligatoire ou 2 officiels dont 1 juge arbitre ou starter
- ✓ Pour les compétitions par équipe : 1 officiel par équipe du club

Pour non présentation d'officiel ou non-respect des règles ci-dessus, le club encourt une pénalité tarifaire.

Le barème des pénalités est le suivant :

- Si aucun officiel n'est présenté par le club sur la compétition, 50 euros de pénalité pour le premier officiel manquant et 15 euros de pénalité pour chacun des suivants.
- Si au moins un officiel du club est présent sur la compétition, 25 euros de pénalité pour le premier officiel manquant et 15 euros pour chacun des suivants.

Dans le cas où la commission désigne un officiel Juge-Arbitre ou Starter sur une compétition, où son club n'est pas engagé, il pourra être comptabilisé comme représentant son club dans une autre compétition se déroulant le même jour.

Tout officiel doit être licencié pour pouvoir officier lors des compétitions. Il devra présenter son attestation d'officiel au juge arbitre.

Les officiels en formation pratique pour changer de grade sont comptés dans le quota des officiels du club.

Les officiels en formation pratique pour devenir Chronomètres (Pass-officiel) sont comptés dans le quota des officiels du club, sous condition de la présence d'un officiel titulaire pour le club.

Le club organisateur d'une compétition ne se verra pas appliquer de pénalité pour manque d'officiels, sous condition qu'il fournisse réellement les bénévoles et les prestations permettant la tenue de la compétition conformément à ses obligations dans le présent règlement départemental (1 ; Protocole d'organisation des compétitions Natation Course).

L'engagement de clubs hors Val d'Oise se fera, en accord avec le CD95, sous condition qu'ils prévoient de fournir des officiels conformément au présent règlement.

7. Règlement spécifique demi-fond

Le CD95 Natation se donne le droit de faire nager les 400 NL, 800 NL et 1500 NL à 2 nageurs par ligne d'eau à toutes les compétitions. Le départ s'effectuera sur le plot.

8. Règle des départs

Toutes les compétitions individuelles suivront la règle du 1 départ, sauf pour les compétitions de la catégorie Avenirs, la règle des 2 départs sera appliquée.

Toutes les compétitions par équipe suivront la règle des 2 départs.

Pour les épreuves de demi-fond nagées à 2 par ligne, les départs s'effectueront en décalé, du plot de départ.

9. Echauffement et pause

La durée de l'échauffement n'excédera pas 55 minutes, afin que chaque réunion d'une compétition commence au plus tard 1 heure après l'ouverture des portes.

Dans la mesure du possible, l'ouverture des portes (OP) se fera à 14h00 et le premier départ à 15h00 pour toutes les compétitions se déroulant sur une demi-journée.

Au moins une pause de 10min sera prévue par réunion.

10. Formations fédérales

Documents d'informations disponibles sur le site de la LIFN.

11. Récompenses

Dans certaines compétitions, en plus des médailles, des lots pourront être remis soit aux premiers, soit aux meilleures performances à la table de cotation fédérale, soit aux clubs sur le classement de la compétition. Ces lots ne seront remis au destinataire que s'il est présent au moment de la remise. Aucun envoi ultérieur.

Ecole de Natation Française

(Voir l'Annuel Règlements FFN)

1. Informations importantes

Chaque club s'engage à respecter le cahier des charges de l'ENF en début de saison. Toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la saison sportive seront données par le CD95. La présence d'un responsable ENF de tous les clubs agréés est conseillée pour débiter la saison.

Les conditions pour la certification des évaluateurs ENF2 sont :

- Être titulaire du BEESAN, BPJEPS AAN
- Être à jour de sa révision CAEPMNS
- Être en situation d'encadrement sur l'école de natation, groupe Avenir
- Être licencié dans un club FFN

2. Organisation des tests ENF

a) SNS remplace le Sauv'nage

Le SNS (Savoir-Nager en Sécurité) est organisé dans les clubs, sous la responsabilité de toutes personnes disposant d'un diplôme de l'état conférant la prérogative de l'enseignement de la natation et titulaire d'une carte professionnelle à jour. En outre, les personnes titulaires d'un brevet fédéral reconnu ci-après : brevet fédéral 2nd degré, 3^{ème} degré, 4^{ème} degré, 5^{ème} degré quelle que soit la discipline. (Délivré par la Fédération Française de Triathlon : brevet fédéral niveau 2)

Le club doit fournir régulièrement un bilan des résultats à la commission ENF (adresse mail : atd95natation@gmail.com).

b) Pass'Sport de l'eau

La construction du nageur est importante à cette étape, aussi la transversalité existante dans les 5 épreuves du passeport de l'eau enrichit les progressions pédagogiques des éducateurs.

Le club ayant des nageurs formés au niveau du Passeport de l'eau devra informer le Comité Départemental des résultats des tests afin que celui-ci valide le passeport de l'eau.

c) Pass'Compétition Natation Course

L'idée est de proposer à cette catégorie (Avenir), un parcours sportif adapté et attractif, en organisant des compétitions dont la durée n'excède pas 2h00 à 2h30, échauffement compris (45 min), pour conquérir également l'engouement et l'adhésion de leur environnement familial.

A VOIR SELON ANNUEL REGLEMENT ENF : CHALLENGE ou 100 4N ENTRE 2 CLUBS.

3. Validation des tests ENF

Le test du SNS doit être validé par un évaluateur inscrit sur la plateforme du ministère des sports.

Les Tests du pass'sport de l'eau et du pass'compétition seront validés par le CD95 Natation.

Tant que les résultats ne sont pas enregistrés dans la base fédérale, le nageur n'a pas validé son test.

Programme des compétitions

Journée Départementale Avenirs

Dimanche 01 décembre 2024

Lieu : A définir

Date limite d'engagements : mardi 26 novembre 2024

Catégories :

- Filles et garçons : Avenirs 9, né(e) en 2015 et après, à partir du 1^{er} janvier 2024
Avenirs 10, né(e) en 2014, à partir du 1^{er} janvier 2024
Avenirs 11, né(e) en 2013, à partir du 1^{er} janvier 2024

Droits d'engagements : cf Page 6

Règlement Sportif :

- ✓ La licence compétiteur et le SNS (sauv'nage) sont obligatoires.
- ✓ Le nombre d'épreuves autorisées par réunion est de 3.
- ✓ Le Comité Départemental se réserve le droit de limiter les engagements si nécessaire pour garantir une durée de manifestation très raisonnable (2h30 à 3h, échauffement compris) (engagements AT prioritaire).
- ✓ Les inscriptions seront à faire via Extranat Pocket.

Récompenses :

- Une médaille sera remise aux 3 premiers par catégorie et sexe pour chaque épreuve.

Programme et ordre des courses :

1. 25 Papillon
2. 100 Dos
3. 25 Brasse
4. 50 NL
Pause
5. 25 Dos
6. 100 Brasse
7. 25 NL
8. 50 Papillon
Pause
9. 200 4N
10. 100 4N

Interclubs Avenirs

Dimanche 15 décembre 2024

Lieu : à définir

Date limite d'engagements : mardi 10 décembre 2024

Catégories :

- Filles et garçons : Avenirs 9, né(e) en 2015 et après, à partir du 1^{er} janvier 2024
Avenirs 10, né(e) en 2014, à partir du 1^{er} janvier 2024
Avenirs 11, né(e) en 2013, à partir du 1^{er} janvier 2024

Droits d'engagements : cf page 6

Règlement Sportif :

- **4 nageurs** par équipe.
- Le SNS et une licence compétition est obligatoire pour participer à cette compétition.
- Chaque nageur participe à une épreuve individuelle + le 100 4N + aux 2 relais.
- Les équipes mixtes ou équipes bi-club ne seront pas acceptées.

Ordre des Courses :

4 X 50 4 Nages (pause)- 50 Pap - 50 Dos - 50 Br - 50 NL

100 4n -(pause) 4 X 50 NL

Officiels : Chaque club devra fournir un officiel par équipe.

Récompenses :

- Les 3 premières équipes Garçons et les 3 premières équipes Filles recevront des médailles.
- La première équipe Garçons et la première équipe Filles recevront une coupe.

Championnats Départementaux d'Automne Benjamins

Dimanche 10 et lundi 11 novembre 2024

Lieu : Ezanville le dimanche et Beaumont le lundi

Date limite d'engagements : mardi 05 novembre 2024

Catégories :

- Filles et garçons : Benjamins 12, né(e) en 2012 à partir du 1^{er} janvier 2024
Benjamins 13, né(e) en 2011, à partir du 1^{er} janvier 2024

Droit d'engagements : cf page 6

Règlement sportif :

- ✓ Programme complet sur 2 réunions.
- ✓ Les 400 et 800 NL se nageront à 2 par ligne, départ du plot.
- ✓ Le nombre d'engagements par nageur est limité à 5 dans la compétition.
- ✓ Dans un souci de bonne organisation, le Comité Départemental se réserve le droit de limiter le nombre de séries pour ne pas surcharger la compétition. Les engagements non retenus seront remboursés et signalés aux clubs.
- ✓ Les 5 meilleurs Avenirs 11 (garçons et filles) qualifiés pour la finale Avenirs sont qualifiés d'office cette compétition (classement des Avenirs 11 du 14 mai 2024). Leur classement sera intégré au classement des Benjamins 12. (pas de classement spécifique Avenirs 11).

Récompenses :

- Une médaille aux 3 premiers de chacune des épreuves par catégorie.

Programmes et ordre des courses :

Réunion 1 :

1. 400 NL
2. 100 Papillon
3. 50 Dos
4. 200 Brasse
- Pause
5. 100 NL
6. 50 Papillon
7. 200 4N
8. 800 NL

Réunion 2 :

1. 200 NL
2. 100 Dos
3. 50 Brasse
4. 400 4N
- Pause
5. 100 Brasse
6. 50 NL
7. 200 Papillon
8. 200 Dos

Championnats Départementaux d'Hiver Juniors/Seniors

Samedi 23 et dimanche 24 novembre 2024

Lieu : Argenteuil

Date limite d'engagements : mardi 19 novembre 2024

Catégories :

- Filles et garçons : Juniors de 2010 à 2006 à partir du 1^{er} janvier 2024
Seniors : 2005 et avant, à partir du 1^{er} janvier 2024

Droit d'engagements : cf Page 6

Règlement sportif :

- ✓ Le nombre d'engagements est limité à 6 dans la compétition, 2 courses par réunion.
- ✓ Programme complet sur 3 réunions.
- ✓ Si besoin, les 400, 800 et 1500 NL se nageront à 2 par ligne, départ du plot.
- ✓ Dans un souci de bonne organisation, le Comité Départemental se réserve le droit de limiter le nombre de séries pour ne pas surcharger la compétition. Les engagements non retenus seront remboursés et signalés aux clubs.
- ✓ Les clubs pourront engager deux équipes maximum par relais.

Récompenses :

- Une médaille aux 3 premiers de chacune des épreuves par sexe et pour les catégories suivantes :
 - juniors 14 et 15
 - juniors de J16 à J18 et seniors

Programmes et ordre des courses :

Réunion 1 :

1. 50 Papillon
2. 400 NL
3. 200 Brasse
- Pause
4. 800 NL
5. 100 Dos
- Pause
6. 100 4N (séries)

Réunion 2 :

1. 200 Papillon
2. 400 4N
3. 50 Dos
- Pause
4. 200 NL
5. 50 Brasse
6. 100 NL
- Pause
7. Relais Mixte 4 X 50 NL

Réunion 3 :

1. 200 Dos
2. 100 Brasse
3. 1500 NL
- Pause
4. 100 Papillon
5. 50 NL
6. 200 4N
7. Relais Mixte 4 X 50 4N

Compétition de Noël

Dimanche 08 décembre 2024

Lieu : A définir

Date limite d'engagements : mardi 03 décembre 2024

Catégories : 2017 et avant

Droit d'engagements : cf Page 6

Règlement sportif :

- Pas de disqualification mais l'attribution de pénalités :
 - Départ ou prise de relais anticipés : +3sec
 - Mauvais virage : + 3sec
 - Défaut nage : + 3sec
- Pour le relais 10 X 50 (un nageur sur 2 : un avec planche en battement ventral, le suivant pieds joints (et attachés), en bras de crawl) : Ondulations autorisées à la suite du départ pour les relayeurs en bras.
- Relais 10 X 50 (un nageur sur 2 : un avec planche en battement ventral, le suivant pieds joints (et attachés), en bras de crawl) : Pour une question de sécurité, le relayeur ayant les jambes attachées fera un départ assis du bord.
- Une équipe doit être **obligatoirement** composée d'un Avenir ET d'un Seniors/Master
- La composition d'un relais mixte est libre. Un malus sera mis en place pour les équipes disposant de plus de 5 garçons (+ 2,5 secondes par garçons en plus).
- Les équipes composées de plusieurs membres de la même famille se verront attribuer des bonus : 2 membres : -2 sec ; 3 membres : - 3 sec etc...
- Les officiels à la chambre d'appel inscriront les numéros de relayeur sur les nageurs
- Un relayeur garde le même ordre de passage sur chacun des relais où il est engagé

Récompenses :

- Une médaille de participation à tous les participants
- Un trophée à chaque première équipe des relais (mixte, filles et garçons)

Programme et ordre de passage :

1. Relais 10 X 50 NL Inter catégorie Fille
2. Relais 10 X 50 NL Inter catégorie Garçon
3. Relais 10 X 50 NL Inter catégorie Mixte
4. Relais 10 X 50 4N (1 Dos, 3 Brasse, 3 Pap et 3 NL) Inter catégorie Fille
5. Relais 10 X 50 4N (1 Dos, 3 Brasse, 3 Pap et 3 NL) Inter catégorie Garçon
6. Relais 10 X 50 4N (1 Dos, 3 Brasse, 3 Pap et 3 NL) Inter catégorie et mixte
7. Relais 10 X 50 (un nageur sur 2 : un avec planche en battement ventral, le suivant pieds joints (et attachés), en bras de crawl) Inter catégorie Fille
8. Relais 10 X 50 (un nageur sur 2 : un avec planche en battement ventral, le suivant pieds joints (et attachés), en bras de crawl) Inter catégorie Garçon
9. Relais 10 X 50 (un nageur sur 2 : un avec planche en battement ventral, le suivant pieds joints (et attachés), en bras de crawl) Inter catégorie Mixte

